



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pommes : Provence-Alpes-Cote d'Azur

Question écrite n° 2238

Texte de la question

M Roland Blum attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur la situation materielle inquietante des producteurs de pommes de la region Provence-Alpes-Cotes d'Azur. La campagne 1987-1988 a ete la plus mauvaise campagne qu'ait connue le secteur qui s'est ainsi trouve en crise permanente et meme dans un etat desastreux en fin de campagne, les pertes estimees s'etalaien entre 10 000 et 250 000 francs par hectare de pommiers. La campagne 1988-1989 se presente sous des auspices aussi defavorables sinon plus. Les conditions climatiques du printemps ont affecte l'epiderme des fruits. Toute la production du Sud de la France connait un taux de russeting record. Par ailleurs, le contexte se trouve aggrave par les estimations de recolte au niveau europeen qui se situent a 9 000 000 de tonnes contre 7 000 000 de tonnes en 1987. A cette production se rajoute le reliquat des 500 000 tonnes en provenance de l'hemisphere austral. Tous ces parametres vont obliger les producteurs de notre region a orienter 40 a 50 p 100 de leur production vers le retrait. Il importe donc de definir une veritable politique nationale a l'egard de tels fleaux et permettre aux proprietaires concerns l'obtention de dedommagements a l'instar de la legislation sur les catastrophes naturelles. Il lui demande quelles dispositions il envisage de prendre pour lutter efficacement contre ce fleau et remedier aux dommages qu'il engendre.

Texte de la réponse

Reponse. - Les producteurs de pommes, suite a la mauvaise campagne de commercialisation de 1987-1988 et face aux perspectives preoccupantes de la campagne 1988-1989, connaissent des difficultes. L'analyse de ces problemes a mis en relief deux situations differenciees. La campagne 1987-1988 s'est caracterisee par une recolte importante en France. Des stocks excessifs ont donc pese sur la commercialisation des fruits. Le marche, dans ce contexte difficile, s'est de plus ressenti des importations en provenance de l'hemisphere Sud, qui ont pourtant ete stabilisees cette annee grace a un dispositif contingentaire communautaire. Ce sont principalement les producteurs des varietes « golden » et « rouge americaine » qui ont, de ce fait, connu des difficultes de tresorerie. La campagne 1988-1989 est en revanche dominee par le probleme du « russetement » qui, en alterant l'aspect de l'epiderme des « golden » interdit en fait la commercialisation dans des conditions correctes d'une grande part de la recolte du sud de la France. Le contexte europeen d'une production fortement excedentaire aggrave encore cette situation. Ce probleme, qui s'apparente a une veritable calamite agricole, sans pouvoir toutefois s'inscrire dans la procedure generale qui regit ces accidents, touche les producteurs et l'organisation economique. Deux mesures ont ete prises pour faire face a ces situations. Les producteurs de « golden » et « rouge » qui ont rencontre des difficultes de tresorerie au cours de la campagneensee pourront avoir acces a des prets sur cinq ans a taux reduit, s'ils repondent a une serie de criteres permettant un ciblage economique de l'aide. Pour faire face aux difficultes de la campagne actuelle l'organisation economique recevra une aide liee aux quantites de pommes « russetees », qu'elle gerera suivant des criteres precis, en s'engageant, par ailleurs, a faire un effort d'adaptation de son verger de « golden ».

Données clés

Auteur : [M. Blum Roland](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2238

Rubrique : Fruits et légumes

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 12 septembre 1988, page 2491